



**Mémoire** **DES SAVOIE**  
à l'attention des candidats  
aux élections présidentielles et législatives de 2007

**« 10 propositions  
Pour une agriculture des Savoie dynamique,  
garante d'un territoire vivant »**

Propositions détaillées



10 propositions



pour l'agriculture des Savoie



## **Préambule**

Les prochaines échéances électorales (*présidentielles et législatives*) incitent le monde agricole des Savoie, à donner sa vision d'avenir et à mettre en exergue les problématiques auxquelles il est soumis.

En ce début d'année, le monde paysan savoyard est habité par de nombreux doutes et a besoin du soutien des futurs élus.

Terre de traditions et d'excellence, les Savoie ont su développer un modèle spécifique qui allie les démarches de qualité (AOC – IGP) à l'entretien des paysages et du cadre de vie des habitants (*notion d'aménité*).

Les agriculteurs sont devenus les acteurs incontournables de l'aménagement du territoire. Le succès économique, tout particulièrement l'attrait touristique est directement lié à la vitalité de notre agriculture.

Les accords de Luxembourg de 2003, mais aussi certaines orientations nationales font peser un lourd danger sur l'avenir de l'agriculture de montagne. Au-delà de l'enjeu professionnel, il s'agit véritablement d'un enjeu de société pour les zones défavorisées. Les grandes orientations nationales et européennes (*bio carburants, libéralisation à outrance des marchés, inadaptation des règlements européens et français aux réalités locales, découplage des aides, etc...*), nous pénalisent fortement.

Ce mémorandum a donc pour objet d'interpeller sur des sujets majeurs les candidats aux futures élections de notre pays.

### **Proposition n° 1**

#### **→ POUR une véritable relance de la politique montagne**

La politique montagne avec ses dispositifs agricoles est essentielle pour les territoires.

En 1999, celle-ci a connu un redémarrage sous le ministère de Jean Glavany.

En 2002, le ministre Hervé Gaymard a revalorisé la PHAE (*prime à l'herbe*) et a engagé son gouvernement à une revalorisation des ICHN et a refondu le plan bâtiment d'élevage.

Mais, en 2007, la situation est grave.

➤ **Les aides aux bâtiments d'élevage en montagne**

Les coûts de construction des bâtiments d'élevage en montagne sont très supérieurs à ceux en plaine : *exigences techniques supérieures, coût de la mise aux normes, intégration paysagère, etc...* La création du programme de modernisation des bâtiments d'élevage (PMBE) qui a fondu les subventions de mises aux normes pour la maîtrise des pollutions d'origine agricole d'une part, et les soutiens à la construction/modernisation des bâtiments d'élevage en montagne d'autre part, s'est avéré pénalisant pour les Savoie.

En effet, nos éleveurs ayant toujours travaillé correctement, avec bon sens, sur un modèle agricole à taille humaine, ont respecté l'environnement.

Par conséquent, les Savoie sont écartées, à juste titre des zones vulnérables. Le programme de mises aux normes absorbe la plupart des fonds du PMBE. La Haute-Savoie et la Savoie ne sont donc pas prioritaires et de ce fait, l'agriculture à taille humaine et respectueuse de l'environnement se trouve injustement sanctionnée.

**Nous demandons le rétablissement d'une ligne spécifique aux bâtiments d'élevage en montagne.**

➤ **Les aides à la mécanisation en montagne**

Dans un souci d'économie budgétaire, l'Etat a cru bon de diminuer les « petites lignes » touchant les territoires spécifiques.

La mécanisation en montagne en fait partie.

Or, cette dernière est très onéreuse car nécessite des outils adaptés notamment pour l'entretien des pentes.

Le premier ministre, Dominique de Villepin a tenu sa promesse de budgétiser pour 2007, deux millions d'euros au plan national.

Nous dénonçons que des nouvelles modalités d'attribution aient été créées en parallèle, rendant ces dispositifs désormais inaccessibles pour de nombreux agriculteurs

La crédibilité de l'Etat est entachée par ce type de comportement.

**Nous demandons le rétablissement de l'aide mécanisation en montagne selon le texte initial pour permettre à tout agriculteur ayant un projet, de bénéficier des aides dans les limites budgétaires pré-définies.**

➤ **ICHN : des promesses à tenir !**

Le ministre Hervé Gaymard s'est engagé pour une revalorisation de 50 % des 25 premiers hectares entre 2003 et 2007.

Nous avons salué cette initiative importante pour la montagne.

Le ministre Dominique Bussereau n'a pas tenu les engagements de son prédécesseur : fin 2006, seulement 35 % d'augmentation étaient accordés.

Là encore, les agriculteurs de montagne perdent confiance en leurs élus.

Nous demandons aussi que soit réactivé le dossier concernant l'ICHN végétale pour l'arboriculture de montagne (fruits à pépins).

De plus, nous souhaitons une ICHN sur-valorisée pour les éleveurs ovins des zones montagneuses.

**Nous demandons, dès 2007, le solde des 15 % d'ICHN selon les engagements du gouvernement actuel.**

**Proposition n° 2**

➔ **POUR une politique de l'herbe renforcée**

Dans le cadre du plan de développement rural hexagonal 2007-2013, la PHAE (*Prime Herbagère Agro-Environnementale*) subit des modifications inacceptables.

Le « berceau originel » de la prime à l'herbe qui concerne principalement les zones extensives, est fortement pénalisé.

En effet, l'ouverture à de nouvelles zones devenues éligibles occasionne un transfert de cette aide sur de nouveaux territoires déjà fortement soutenus par le premier pilier de la PAC.

Historiquement, cette politique de l'herbe permettait de compenser partiellement les zones extensives beaucoup moins aidées en comparaison aux zones d'élevage, maïs ensilage (*soutiens 6 à 7 fois plus importants*).

Non seulement, les nouvelles modalités que l'on veut imposer aux agriculteurs orchestrent ces transferts, mais de plus, c'est la montagne où les prairies sont moins productives, car respectueuses de la biodiversité, qui serait désormais moins aidée (*coefficient minorateur !*).

Même si 2007 semble préservée, il n'y a aucune assurance dès 2008, pour le maintien du financement.

**Nous demandons le rétablissement d'une prime à l'herbe pleine et entière en priorité sur les zones « traditionnellement herbagères ».**

### Proposition n° 3

#### → **POUR un aménagement du territoire concerté**

Alors que les élus en place évoquent régulièrement la notion de développement durable et que les candidats à la présidentielle ont, pour la plupart, signé le pacte de Nicolas Hulot, l'aménagement du territoire souffre encore d'une approche restrictive.

Les Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT) constituent un outil adapté et d'avenir qu'il est parfois difficile de mettre en place.

La pression subie par les élus locaux, (ou pour certains,) leur vision trop communale du développement conduit à sacrifier les terres agricoles ce qui pèsera lourdement sur le cadre de vie des générations futures. L'Etat doit être l'acteur majeur de l'aménagement du territoire et assumer un rôle d'arbitre.

Aucune création ou modification de PLU ne doit être acceptée sans la mise en place préalable d'un SCOT.

Par ailleurs, une incitation forte à l'intercommunalité, tant au plan fiscal, qu'au plan des dotations de fonctionnement aux communes, doit être mise en place.

**Nous demandons la mise en place d'un SCOT pour tous les territoires en préalable de la création ou modification de tous documents d'urbanisme.**

### Proposition n°4

#### → **POUR une amnistie des petites anomalies constatées lors des contrôles**

La présidentielle est souvent l'occasion d'amnistie notamment pour certaines infractions du code de la route.

Dans le cadre de cette tradition républicaine, nous demandons que les anomalies constatées lors des contrôles 2005-2006 ne fassent l'objet d'aucune sanction.

En effet, dans une très grande majorité des cas constatés dans notre département, les sanctions nous semblent démesurées par rapport aux anomalies constatées. (Les agriculteurs remplissent les engagements qu'ils ont devant l'état, mais sont pénalisés parfois pour des problèmes de réduction de surface due à la pression foncière. Il en va de même pour les sanctions sur les prêts bonifiés, démesurées puisque le plus souvent, il ne s'agit que de problème de forme).

**Nous demandons que les agriculteurs ayant fait l'objet de contrôles sur les prêts bonifiés, comme ceux pénalisables pour des pertes de surfaces, indépendantes de la responsabilité de l'exploitant, soient amnistiés.**

## Proposition n° 5

### → **POUR une relance des prêts bonifiés en zone défavorisée**

Dans un contexte de restriction budgétaire, le gouvernement a décidé de réduire le nombre de prêts bonifiés en maintenant seulement ceux à l'installation et les prêts calamités.

Cette situation pénalise surtout l'investissement en montagne, zone sur laquelle le différentiel de taux était important.

Par ailleurs, le nouveau cahier des charges imposé aux établissements bancaires montre un durcissement administratif significatif. L'absence de souplesse, prenant en compte les réalités locales (temps de réalisation des bâtiments en montagne et gestion des délais notamment), va rendre difficile l'accès à ces prêts.

**Nous demandons le rétablissement des prêts bonifiés de modernisation en zones défavorisées et la prise en compte des réalités locales pour la gestion des dossiers individuels.**

## Proposition n° 6

### → **POUR une politique d'installation performante**

Malgré les efforts de communication du monde agricole, la profession ne parvient pas à attirer suffisamment de jeunes motivés et formés pour assurer le renouvellement des générations.

Le dispositif d'aides à l'installation a besoin d'être fortifié.

Cela doit être une priorité nationale car chaque exploitation agricole génère des emplois directs et indirects et assure pour le pays un rôle indéniable en matière d'aménagement du territoire.

Le dispositif DJA doit être complété par une meilleure prise en compte des investissements initiaux, souvent très lourds. Le coût de la reprise pourrait être assuré par des prêts de carrière.

Par ailleurs, l'Etat avec les partenaires agricoles, doit conduire une véritable politique de préparation à la transmission.

**Nous demandons un plan d'envergure pour l'installation qui prenne mieux en compte les situations en amont et les coûts de reprise.**

## Proposition n° 7

### → POUR des Contrats d'Agriculture Durable, deuxième génération

Le Contrat Territorial d'Exploitation (CTE) était un outil performant dans la mesure où il était maîtrisé par l'administration et la profession.

La non maîtrise budgétaire constatée dans certains départements ont conduit, à juste titre, le gouvernement à les supprimer au bénéfice des Contrats d'Agriculture Durable (CAD).

Les CAD constituent un dispositif pertinent dans la mesure où ils encouragent les agriculteurs qui ont des pratiques respectueuses de l'environnement.

Le CTE/CAD était un outil innovant car il liait contractuellement l'agriculteur et l'Etat dans une politique qui répond aux aspirations de la société.

**Nous demandons la création d'un CAD deuxième génération, accompagné de moyens budgétaires suffisants.**

## Proposition n° 8

### → POUR une préservation de l'activité pastorale face aux loups

L'introduction et/ou la migration des loups dans les espaces pastoraux et forestiers créent des déséquilibres sévères pour l'environnement.

Le pastoralisme joue un rôle essentiel en montagne, notamment en Haute-Savoie.

Il permet de garder des espaces entretenus et ouverts et est facteur de biodiversité.

Le loup est totalement incompatible avec le pastoralisme.

A court terme, il faut assurer la protection des troupeaux et donner les moyens nécessaires aux bergers (*financement des bergers, indemnisation de la garde par les éleveurs eux-mêmes, etc...*).

Nous demandons aussi que la responsabilité des éleveurs soit entièrement dérogée en cas d'accident, lié à la présence ces chiens de troupeau vis-à-vis des tiers.

A moyen terme, l'Etat français doit agir pour le déclassement de cette espèce, dans le cadre de la convention de Berne et de la directive habitat 43-92.

**Nous demandons une meilleure prise en compte des efforts réalisés par les éleveurs pour la protection des troupeaux, d'une part et le déclassement du loup dans les textes qui le surprotègent, d'autre part.**

## Proposition n° 9

### → POUR une revalorisation des retraites agricoles

Les retraites agricoles restent trop faibles.

Alors que les salariés bénéficient d'une retraite minimale égale à 85 % du SMIC, l'objectif affiché de la Retraite Complémentaire Obligatoire (*c'est-à-dire 75 % du SMIC*) n'est toujours pas atteint.

**Nous demandons une revalorisation des retraites agricoles les plus faibles et notamment celle des conjoint(es)**

## Proposition n° 10

### → POUR une taxe de co-développement social et environnemental

L'importation des produits agricoles des pays tiers ne respectant aucunement les normes environnementales et sociales françaises et européennes, pénalise la compétitivité de nos entreprises.

Selon les orientations prises lors du 59ème Congrès FDSEA 74 (janvier 2006), nous proposons l'instauration d'une taxe de co-développement, ayant pour objet, d'une part de réduire l'impact d'une concurrence devenue déloyale et d'autre part, permettre aux paysans des pays exportateurs de disposer de moyens supplémentaires pour leur développement.

Il s'agit de taxer les produits agricoles importés qui ne répondent pas aux normes sociales européennes et de reverser le produit de la taxe en faveur de programmes de développement agricole pour les pays en voie de développement, selon des critères sociaux et environnementaux préalablement établis.

Cette proposition est indépendante de la création d'une TVA sociale que nous soutenons par ailleurs et qui permettrait de donner un regain de compétitivité aux entreprises.

**Nous demandons pour lutter contre la concurrence déloyale des pays tiers et mobiliser les moyens pour le développement des agriculteurs des pays en voie de développement, l'instauration d'une taxe de co-développement à vocation sociale et environnementale.**